

MAINE-ET-LOIRE

« Personne n'est abandonné »

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre d'accueil de l'enfance, le président du Département était en visite, hier, à la Maison d'enfants Le Cap de Baugé-en-Anjou.

Agathe LE NUEFF
redac.beaufort@courrier-ouest.com

Je comprends l'inquiétude des salariés et je ne la minimise en aucun cas. Mais personne n'est abandonné. Tous ceux qui veulent travailler trouveront un travail.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre d'accueil de l'enfance et suite aux manifestations de salariés la semaine dernière, Christian Gillet, président du Conseil départemental, veut se montrer coopératif et rassurant. Il était hier matin en visite à la Maison d'enfants à caractère social (MECS) Le Cap de Baugé-en-Anjou. Depuis début avril, la structure, qui accueille 32 enfants de zéro à dix-huit ans, a été reprise par l'association Aladin, dans les meilleures conditions possible pour les enfants et les salariés. « Ce site est un véritable exemple à suivre pour les autres associations », a souligné l'élu.

« On ne peut pas parler de licenciement sec »

CHRISTIAN GILLET. Président du Conseil départemental.

À l'occasion de cette visite, il souhaitait également dresser un état des lieux du déploiement de cette nouvelle offre qui, « au cours des prochaines semaines et prochains mois, jusqu'au printemps 2019, se poursuivra conformément à la méthode et au calendrier fixés par le Département ». Pour cela, une « Charte de bonnes pratiques visant à favoriser l'emploi et l'accompagnement des professionnels vers la nouvelle offre d'accueil des enfants confiés » a été élaborée, « à la demande des salariés et des syndicats, et en accord avec toutes les associations retenues ». Grâce à cette



Baugé-en-Anjou, hier matin. Christian Gillet, président du Conseil départemental, accompagné de sa première vice-présidente Marie-Pierre Martin, ont visité la Maison d'enfants à caractère social Le Cap de Baugé, reprise début avril par l'association Aladin. Pour les élus, « c'est un exemple à suivre ».

charte, qui s'inscrit dans le respect de six valeurs telles que l'équité, le respect ou la responsabilité, « on doit pouvoir trouver des modalités plus sereines de transfert d'une association à une autre. »

Pour Christian Gillet, bien qu'inédit à l'échelle d'un département, « l'appel à projet s'est déroulé dans des conditions normales. On a mené un travail neutre et rigoureux, dans la recherche de la qualité avant tout. Aujourd'hui, les associations retenues font bien ce qui était attendu, dans le respect de

l'enfant. Et pour les associations écartées, on ne peut pas parler de licenciement sec. Des propositions d'emploi sont faites à tous leurs salariés. » Ainsi, une liste de 164 offres d'emploi représentant 150 équivalents temps plein dans différents domaines vient d'être publiée.

À titre d'exemple, le président départemental cite l'association des Apprentis d'Auteuil, qui a déjà rencontré 34 salariés des Tourelles de Saumur : « Au total, 22 propositions d'emploi ont été faites : neuf ont été

refusées par les salariés, deux sont restées sans réponse et onze recrutements fermes ont été signés. » Paradoxalement, « les associations retenues sont en difficulté parce qu'elles ne reçoivent pas de candidature. Il y a des postes, il y a du travail. Maintenant, j'en appelle à la raison de certains syndicats et certains avocats et à la conscience professionnelle de tous les agents. Je répète que personne ne restera sur le carreau », a conclu Christian Gillet.

FAITS DIVERS

Accident mortel hier soir à Cholet

Un peu avant 17 h 30, hier, une voiture, qui circulait rue de l'Étoile à Cholet, a brutalement percuté un véhicule en stationnement à hauteur du numéro 91. Lorsque les secours sont arrivés sur place, le conducteur avait pris la fuite, mais

son passager - un homme âgé de 44 ans - était grièvement blessé et coincé dans l'habitacle. Malgré l'intervention des secours et le massage cardiaque qui lui a été prodigué, l'homme est décédé sur place

JUSTICE

Ils vont faciliter l'accès au droit



Joseph Garnier, conciliateur, Xavier Pavageau, président du TGI d'Angers, et Andrée Hamelin (Restos du cœur) ont officialisé leurs partenariats.

Si le citoyen ne vient pas à la justice, c'est la justice qui vient vers lui. « Nous voulons aller vers les personnes qui sont les plus éloignées du droit en leur proposant des consultations gratuites. Il s'agit d'aller au contact de ceux qui en ont le plus besoin », indique Xavier Pavageau, président du tribunal de grande instance d'Angers. Hier, à l'occasion de la journée nationale de l'accès au droit, il a signé deux conventions. La première avec les Restos du cœur de Maine-et-Loire afin d'ouvrir un relais d'accès au droit. Dès septembre, des permanences pourront ainsi être tenues dans les locaux des Restos par des avocats spécialistes en droit des étrangers et par le CIDFF (Centre d'information sur le droit des femmes et des

familles) sur le droit de la famille. « Les Restos du cœur mettent déjà en place de nombreux dispositifs favorisant l'insertion des personnes les plus démunies », glisse Andrée Hamelin, vice-présidente départementale. Dans le même temps, le TGI d'Angers a signé une convention avec les conciliateurs de justice de la cour d'appel d'Angers, pour encourager les mesures alternatives aux règlements des litiges. Une troisième permanence sera ouverte en juin à Angers, au palais de justice, dans le cadre d'un point d'accès au droit, chaque premier mardi matin du mois, sur rendez-vous (en plus de celles déjà existantes à la Maison de la justice et du droit et au tribunal d'instance).

Ph. R.

ici

NOUS RECRUTONS

Postes à pourvoir à partir de BAC +3
dans les départements 72, 53 et 49

POUR MOI
TOUT COMMENCE

ici

www.ca-recrute-anjou-maine.fr

Toute une banque
pour vous

CA
ANJOU MAINE